

Les jachères apicoles, des sources de pollen au cœur de la saison apicole

» Qu'est-ce que c'est ?



Les jachères apicoles sont des **mélanges de plantes herbacées mis en place sur des parcelles gelées**, et qui offrent des **floraisons étalées**, variables en fonction du mélange mais couvrant dans la plupart des cas l'essentiel de la pleine saison apicole : avril / mai à juillet / août. Les espèces de ces compositions sont retenues pour la qualité du pollen qu'elles produisent.

Certains des couverts possibles de jachères apicoles présentent l'avantage d'être pérennes, avec une durée de vie de trois ans ou plus quand l'implantation est réussie. Pour ceux qui préfèrent renouveler annuellement l'implantation, afin notamment de profiter de floraisons plus diversifiées dès la première saison, **plusieurs compositions annuelles** à fort intérêt pour la production de pollen existent également.

» Jachère apicole ou mellifère, c'est la même chose



La démarche phare que travaille le Réseau Biodiversité pour les Abeilles depuis 2005 porte le nom de jachère apicole. La terminologie mellifère (qui *sensu stricto* est impropre pour qualifier au sens naturaliste les plantes qui produisent nectar et pollen) est celle retenue par l'administration pour les couverts qui apportent des compléments alimentaires aux abeilles et aux autres pollinisateurs, dans le cadre de la réglementation BCAE qui se met en place à partir de 2010. Ce qu'on appelle ici **jachère apicole rentre donc tout à fait dans ce cadre réglementaire « jachère mellifère »**.

» Réglementation : un cadre national, des règles départementales



Depuis le passage en 2008 du taux de gel obligatoire à 0 %, le cadre réglementaire dans lequel peuvent s'inscrire les jachères apicoles / mellifères est celui de la BCAE « maintien des particularités topographiques », instaurée début 2010 avec l'évolution des règles de la conditionnalité des aides PAC.

Pour qu'une parcelle soit considérée comme jachère mellifère dans ce cadre, quelques règles simples définies au niveau de chaque département sont à respecter :

- choix des plantes et des mélanges autorisés dans une liste éditée annuellement par arrêté préfectoral,
- respect des autres points du cahier des charges départemental, qui peut fixer des règles sur :

- ✿ les dates d'implantation,
- ✿ les dates et les modalités selon lesquelles l'entretien est autorisé,
- ✿ les dates et les modalités autorisées pour détruire le couvert.

Ces parcelles doivent être déclarées en « jachère mellifère ».



Les + pour les adhérents au Réseau Biodiversité pour les Abeilles :

- ✿ des conseils de culture personnalisés adaptés au contexte local,
- ✿ une aide au choix des mélanges et une mise en contact avec des semenciers,
- ✿ la mise en place de sites pilotes multi-acteurs, avec protocole de suivi agronomique et apicole des implantations,
- ✿ des conseils techniques tout au long de l'année sur simple appel téléphonique.

Pour adhérer au RBA : retrouvez toutes les informations nécessaires sur le site Internet du Réseau.

Des compositions éprouvées et disponibles

Voici une liste non exhaustive des compositions existantes pour jachère apicole :

Nom commercial	Société	Espèces	Pérennité	Type de sol	Densité de semis	Note Label RBA*
Méliflore 1	Jouffray-Drillaud	5 espèces : légumineuses + phacélie	Pluriannuel	Acide / frais	20 kg/ha	
Méliflore 2	Jouffray-Drillaud	5 espèces : légumineuses + phacélie	Pluriannuel	Calcaire / sec	20 kg/ha	
Pronectar TP	Semences Vertes	5 espèces : légumineuses + phacélie	Pluriannuel	Calcaire / sec	20 kg/ha	
Séda-Miel 1	Nungesser Semences	6 espèces : légumineuses + phacélie	Pluriannuel	Acide / frais	20 kg/ha	
Séda-Miel 2	Nungesser Semences	5 espèces : légumineuses + phacélie	Pluriannuel	Calcaire / sec	20 kg/ha	
Miellée annuelle	Nova Flore	13 espèces : légumineuses, plantes cultivées, espèces sauvages et horticoles	Annuel	Tous types de sol	30 à 40 kg /ha	*****
Sédamix pollen & miel	Nungesser Semences	19 espèces : légumineuses et espèces sauvages	Pluriannuel	Tous types de sol	10 à 20 kg /ha	*****
Sédamix pollen sauvage	Nungesser Semences	23 espèces : légumineuses, plantes cultivées et espèces sauvages	Pluriannuel	Tous types de sol	10 à 20 kg /ha	*****
Couvert biodiversité	Nungesser Semences	19 espèces : légumineuses et espèces sauvages	Pluriannuel	Tous types de sol	10 à 20 kg /ha	*****
Sédamix champêtre	Nungesser Semences	29 espèces : 5 graminées (50 % du poids), 24 fleurs (50% du poids) : légumineuses et espèces sauvages	Pluriannuel	Tous types de sol	40 kg/ha	*****

Retrouvez pour toutes ces compositions des fiches descriptives détaillées sur le site du Réseau Biodiversité pour les Abeilles : www.jacheres-apicoles.fr

* Cette note correspond à l'intérêt pour les abeilles mesuré par le RBA. L'association évalue également les intérêts agronomiques et esthétique des compositions des semenciers partenaires du RBA sous forme d'un label.



Les clés pour réussir l'implantation

Deux points clés sont à respecter pour réussir l'implantation de ces mélanges :

- ✿ lit de semences suffisamment fin (un seul passage d'outil de travail superficiel du sol se révélant souvent insuffisant),
- ✿ semis superficiel de surface pour les mélanges à base de plantes sauvages, à 1 cm de profondeur maximum pour les mélanges à base de légumineuses. La date du semis doit être raisonnée en fonction des conditions climatiques, pour qu'il soit si possible réalisé quelques heures ou quelques jours avant des précipitations,
- ✿ un passage de rouleau après le semis assurera un bon contact sol / graine.

Période de semis : Le semis est réalisé de préférence à l'automne (idéalement en septembre), mais est également possible au printemps, dès que le sol est suffisamment réchauffé, et sans attendre les risques de sécheresse.

Un entretien minimum

Pour la plupart des compositions pluriannuelles présentées dans ce tableau, une seule fauche (ou un seul broyage) dans la saison est suffisante pour régénérer le couvert et assurer sa pérennité. Pour préserver l'intérêt apicole, et permettre aux oiseaux qui nicheraient dans le couvert d'assurer leur descendance, cette intervention peut être réalisée à partir de fin juillet ou début août, après la fin des floraisons principales.